



RCS : TROYES
Code greffe : 1001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TROYES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

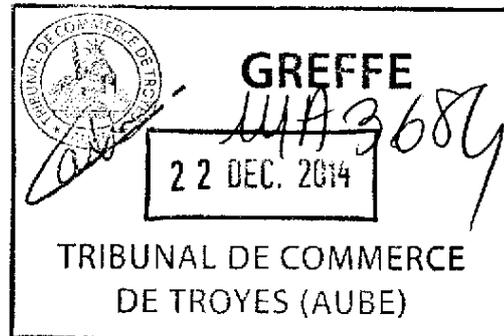
Numéro de gestion : 1988 B 00029
Numéro SIREN : 343 645 172
Nom ou dénomination : SARL DE COMMISSAIRES AUX COMPTES B.L.V.

Ce dépôt a été enregistré le 22/12/2014 sous le numéro de dépôt 3684

881399

DANIEL SIMONNY E.I.R.L

Commissaire aux comptes
membre de la Compagnie Régionale de Reims



Monsieur l'Associé unique
de la
SARL de commissaires aux comptes BLV
4, rue Aristide Briand
10000 – TROYES

Rapport du commissaire à la transformation
et du commissaire aux comptes
sur la transformation
de la SARL de commissaires aux comptes BLV
en société par actions simplifiée
(assemblée du 31 décembre 2014)

A l'associé unique,

En ma qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L 224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 7 novembre 2014, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de la société ;
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article L 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Le résultat d'exploitation pour 9 mois (du 1^{er} janvier au 30 septembre 2014) ressort à 134 K€ avant rémunérations, amortissements et impôt sur les sociétés. Il s'établit, toutes choses égales par ailleurs, en hausse par rapport à la même période de l'année précédente.

L'actif immobilisé de la société BLV tel qu'il ressort d'une situation établie au 30 septembre 2014 est constitué essentiellement d'une clientèle pour un montant de 100 K€. Le chiffre d'affaires s'établit à 210 K€ pour 9 mois. Aucune dépréciation n'est donc à constater à ce niveau.

Au 30 septembre 2014, l'actif circulant est composé :

- de comptes clients pour 160 K€ encaissée à 95 % à ce jour ;
- de valeurs mobilières de placement et de disponibilités pour 59 K€.

Les capitaux propres au 31 décembre 2013 sont de 80 K€.

Mission de commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Troyes, le 12 décembre 2014.

D. SIMONNY
Commissaire aux comptes et à la transformation

